



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 35763

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le syndrome d'Asperger ou autistes de haut niveau. Le syndrome d'Asperger est un trouble envahissant du développement (TED) : il s'agit d'une forme d'autisme, sans déficience intellectuelle. Les principales perturbations pour les personnes atteintes de ce syndrome touchent la vie sociale, la compréhension et la communication. Or ce syndrome est particulièrement méconnu en France. Diagnostiqués tardivement, les personnes Asperger ou autistes de haut niveau ne se voient proposer aucune prise en charge adaptée. Il souhaite savoir ce qu'elle compte faire afin d'assurer une meilleure information auprès du grand public de ce syndrome. En effet, il est essentiel de pouvoir diagnostiquer au plus tôt les enfants Asperger, de faciliter leur intégration et leur prise en charge. Pour finir, il lui demande si le Gouvernement envisage d'intensifier ses actions afin de permettre une meilleure prise en charge du syndrome d'Asperger.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35763

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8572

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)